

ART CONTEMPORAIN ET LOGEMENT SOCIAL DANS LE 11^e

APPEL A CANDIDATURES

CONTEXTE

Depuis 2008, les formes du logement collectif, et notamment celui du parc social, ont fait évoluer la morphologie urbaine du 11^e arrondissement.

A travers la construction du 1^{er} immeuble obéissant au Plan Climat à Paris ou de maisons-relais destinées aux personnes en fragilité, les réhabilitations ou les transformations ou encore les signes architecturaux, le 11^e est devenu un catalogue des innovations récentes dans ce domaine.

La Mairie du 11^e arrondissement, en partenariat avec quatre bailleurs sociaux implantés sur le territoire (Paris Habitat, SIEMP, RIVP, SGJM), souhaite inviter 4 artistes plasticiens à réaliser une intervention impliquant les habitants de logements sociaux dans leurs résidences, en vue d'une exposition assortie de l'édition d'un catalogue.

Les artistes retenus appuieront leur travail sur l'architecture des immeubles, sur la vie des locataires, leurs éventuelles interactions, sur l'inscription du bâti et de l'humain dans leur environnement urbain, en ancrant leur travail dans une démarche in situ.

Ils engageront avec les habitants un travail collaboratif qui devra être documenté par tout médium adapté (vidéo, photo, texte, son...).

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE DEVRONT INTÉGRER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

- Parcours artistique (cursus, expositions, résidences)
- Dossier présentant les travaux et projets déjà réalisés (restitué sur demande)
 - Note d'intention (maximum 1 page)
- Attestation d'affiliation à la Maison des artistes, AGËSSA ou similaire & numéro SIRET.

DÉROULEMENT

Les artistes retenus seront accueillis sur chacun des sites choisis par un référent. Durant les deux mois d'intervention, ils devront être présents de façon régulière sur les sites (10 demi-journées minimum).

Les artistes ne seront logés sur place ni pendant ni à l'issue du projet.

Le Jury, coprésidé par Claire Moulène et Dominique Alba, sera également composé des représentants de la Direction des affaires culturelles et de la Direction du Logement et de l'habitat de la Ville de Paris, des bailleurs, et d'une 3^e personnalité qualifiée.

Chaque artiste retenu bénéficiera d'une bourse de travail de 5.000€ couvrant également la production des travaux exposés.

Les œuvres réalisées seront versées au Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Paris.

CALENDRIER

Date limite de réception des candidatures : jeudi 28 février 2013 (le cachet de la poste faisant foi).

Le Jury se réunira le vendredi 1^{er} mars 2013.

Les résidences auront lieu entre le lundi 1^{er} avril et le vendredi 31 mai 2013.

L'exposition des travaux aura lieu du 17 au 28 juin 2013.